



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 14 novembre 2019

L'an deux-mil-dix-neuf, jeudi 14 novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	X	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	exc	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	exc	Véronique SERMONDADAZ	exc
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	exc

Procurations : aucune

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS - Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

Compte rendu de conseil municipal du 6 septembre 2019

Point n°1 : Restaurant

- **Suivi du chantier :** Les réunions se poursuivent tous les jeudis après-midi. Les travaux avancent. L'achèvement est prévu le 12 décembre. Le délai supplémentaire s'explique par des travaux qui n'étaient pas prévus à l'origine. L'ascenseur a été installé. L'ensemble prend forme et donne satisfaction.
- **Travaux d'aménagement du 1^{er} étage :** une salle de bain à l'étage sera refaite, l'ancienne servant maintenant de cage d'ascenseur. Ces travaux n'entrent pas dans le marché public.
- **Préparation du bail commercial des restaurateurs :** Quand le matériel de cuisine sera monté, une liste détaillée sera établie pour être notifiée dans le bail commercial. Le loyer initial devait être de 750 €, l'investissement étant plus élevé, le reste à charge étant de 173 505 €, il est décidé de réviser le loyer à hauteur de 1 000 euros HT, donnant lieu à une délibération (Cf. Titre de la délibération prise à l'unanimité : Restaurant – détermination du loyer mensuel en vue de l'établissement d'un bail commercial).
- **Assujettissement à la TVA :** le bâtiment nouvellement restauré devenu « bâtiment de rapport » n'est plus éligible au FCTVA. Le Conseil Municipal décide d'opter à l'assujettissement à la TVA pour ce bâtiment, comme il avait été décidé pour l'étude notariale. (Décision prise à l'unanimité)

Point n°2 : Parc locatif

Monsieur le Maire donne connaissance à l'ensemble du conseil de la demande de Madame Odile BOURGOIN de disposer des locaux de l'ancienne pharmacie afin d'ouvrir une épicerie fine et de commercialiser des produits locaux, vins et spiritueux ainsi que des objets de décoration. Monsieur le Maire réaffirme l'importance de développer l'activité économique dans le village et de tout mettre en œuvre pour contribuer à l'installation de nouveaux commerces pour maintenir le village attractif.

Monsieur le Maire salue l'initiative de Mme BOURGOIN et propose à l'assemblée de louer les locaux 450 € (quatre-cent-cinquante euros) par mois, pour une superficie de 80 m² environ (dépendances, eau, assainissement et chauffage au fuel compris).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, approuve l'installation du commerce sis 12 rue de l'Horloge et accepte de louer les locaux à des fins commerciales moyennant 5 400 € par an.

Point n°3 : Domaine du bois de Trousse

Suite à l'annonce de départ de M. PHILIPPEAU au 11 novembre 2020, la mairie a reçu une demande écrite de reprise de Romain GAILLARDON, jeune agriculteur qui souhaite s'installer.

La stabulation (construire par M. PHILIPPEAU à ses frais) a été estimée par un expert mandaté par le cédant. De ce fait, Monsieur le Maire propose de faire une contre-expertise en qualité de représentant de la Collectivité, propriétaire du Domaine qui doit racheter le bien au cédant.

Monsieur le Maire accepte la demande de Monsieur Romain GAILLARDON et propose de mettre en place le même fermage en y ajoutant, toutefois, la location des stabulations qui seront rachetées.

Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire a signé la promesse synallagmatique de bail entre la Cne AINAY-LE-CHATEAU et Romain GAILLARDON.

Point n°4 : Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs : Monsieur le Maire informe que Madame Sandrine GEORGES, agent technique titulaire, intervenante à 100% aux écoles, doit faire, désormais, partie intégrante de l'effectif de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais qui a la compétence Ecole depuis avril 2013. Pour palier à son remplacement, Monsieur le Maire propose de recruter Madame Valérie CALAUT, jusqu'ici agent technique non titulaire.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs, en créant notamment un poste d'adjoint technique Titulaire à temps partiel. Madame CALAUT sera stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2020, comme stipulé dans l'arrêté portant nomination.

Règlement intérieur : Monsieur le Maire rappelle la nécessité de doter la commune d'Ainay-le-Château d'un règlement intérieur précisant un certain nombre de règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Commune.

A la vue de l'avis favorable des membres du Comité Technique du 23 octobre 2019 (Centre de Gestion d'Yzeure), le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le règlement intérieur, de l'afficher et de le transmettre à chacun des agents contre signatures pour une mise en application au 1^{er} janvier 2020.

Point n°5 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor au taux de 100 % (s'élevant à 354,90 €), que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Isabelle ALLIER, Receveur municipal et charge Monsieur le Maire de faire procéder à l'établissement du mandat correspondant à cette dépense.

Point n°6 : Assainissement – admission en non valeur

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Cérilly porte à la connaissance de la commune l'état des côtes irrécouvrables de 2016, 2017 et 2018 pour admission en non valeur qui s'élève à 370,09 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 370,09 €, un mandat sera émis à l'article 6541 sur le budget annexe d'assainissement, charge le maire de faire réaliser les écritures comptables correspondantes.

Point n°7 : ECO QUARTIER

- **Approbation du CRACL 2018** : Par délibération du Conseil Municipal du 3 août 2012, le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAu) comme organisme aménageur du lotissement, en accession « Les Saulniers » et a approuvé la convention de concession d'aménagement.

Conformément à l'article 16 du cahier des charges des concessions et aux articles L.300-5 du Code de l'urbanisme (alinéa 3), L.1523-2 (alinéa 3) et L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31/12/2018 ainsi que le compte-rendu annuel d'activité. Conformément à la législation en vigueur, le CRACL est exprimé en hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le Compte Rendu Annuel d'Activité au 31/12/2018. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu annuel d'activité (CRACL) de 2018, s'engage à verser 13 000 euros (treize mille euros) au titre de la participation communale en 2020.

Le Conseil Municipal regrette qu'il n'y ait pas davantage de terrains vendus. La Municipalité mesure le risque économique encouru en fin de concession. Le contrat de concession d'aménagement ne prévoit pas de transférer ce risque à l'aménageur. La Municipalité est avisée qu'elle devra racheter les invendus.

- **Option d'achat lot n°4** : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition du lot n°4 dans le lotissement « Les Saulniers » (Cf. Etat de la commercialisation au 1^{er} septembre 2019) afin de se réserver la possibilité de construire un local médical dans lequel pourrait se pratiquer la télémédecine ou toutes autres activités en corrélation avec la santé et d'en prévoir la dépense dans le BP 2020 de la Commune.

Le lot n°4 est d'une superficie de 635 m², cadastré AC371, au prix TTC de 19 600,00 € selon l'état des cessions figurant dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 (ci-joint annexé).

Pour palier au ralentissement de la commercialisation, la SEAu propose de mettre en place une offre commerciale de – 5 000 € sur les 2 prochains vendus, cette offre est uniquement réservée aux particuliers.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire l'acquisition du lot n°4, d'inscrire la dépense au BP 2020 de la Commune d'Ainay-le-Château du terrain et des frais notariés liés à l'acquisition, charge M^e Laurie TOUBLANC-CHAMPEYROL notaire à AINAY-LE-CHATEAU, de rédiger les actes liés à cette acquisition.

Point n°8 : Association – Lettre des Fêt'arts

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil, la lettre de demande d'un local de stockage fermé pour l'association les Fêt'Arts. Le Conseil s'engage à trouver un lieu adéquat. Un garage pourrait convenir. Dès qu'un bien sera disponible, l'association sera prévenue.

QUESTIONS DIVERSES

• Annie GAUMET chargée des affaires sociales :

- **aide au chauffage** : Mme Annie GAUMET informe le conseil, que suite à la réunion du comité des affaires sociales du 22 octobre dernier, il a été décidé d'attribuer l'aide au chauffage de 165 € à 10 personnes qui en ont fait la demande et d'accorder 1 aide exceptionnelle.

- **colis de fin d'année** : Le comité a finalisé le contenu des colis de fin d'année qui seront offerts aux personnes âgées d'Ainay résidentes en EHPAD début décembre.

- **Repas de l'Amitié** : Mme GAUMET précise que le repas aura lieu le deuxième dimanche de février, comme traditionnellement. Le thème choisi pour l'année 2020 est celui des fleurs. Ce sera le même traiteur « La Goutte noire » de Chateaufort qui

régalera l'assemblée, et les mêmes municipiens, l'association « Cher Musique » qui animeront le repas.

- **Bernadette ACCOLAS chargée du Fleurissement :**

- **Fêtes de Noël :** A l'approche des fêtes de Noël, Mme Bernadette ACCOLAS propose de décorer comme tous les ans, le village de sapins ornés de jolis paquets confectionnés par Annie et elle-même. Dans l'idéal, elle propose de tout décorer avant le 1^{er} décembre, jour du marché de Noël à Ainay-le-Château. La pose des guirlandes doit être faite au plus tard la dernière semaine de novembre. Le 1^{er} adjoint confirme avoir réservé une nacelle pour la semaine du 25 au 29 novembre, mais avant, toutes les guirlandes doivent avoir fait l'objet d'une révision. Mme ACCOLAS propose de penser à renouveler les guirlandes en conseillant un site d'enchères à bas prix.

- **Fleurissement :** Mme ACCOLAS informe le conseil que le SICTOM a proposé de donner des arbustes qui se trouvent aux abords de la déchetterie qui va faire l'objet de travaux d'agrandissement de quai. Mme ACCOLAS remercie le président du SICTOM et propose de planter les arbustes là où la sécheresse 2019 a sévi.

- **Travaux à faire :** Mme ACCOLAS insiste sur le fait que les portes de l'église doivent être repeintes. Il s'agit d'harmoniser les lieux en vue du passage du jury en juillet 2020 pour pouvoir conserver l'obtention du label 1 fleur. La Carriole en bois qui a été donnée, doit être réparée et repeinte également.

- **Agnès PUTHINIER suppléante de Mayeul BOUCAUMONT auprès du Centre Social de Meaulne**

Mme Agnès PUTHINIER informe avoir assisté à l'Assemblée Générale du Centre Social qui s'est tenu le 4 novembre dernier. Les comptes ont été validés en l'absence de l'expert comptable. A noter que les comptes restent positifs malgré une année marquée par des frais de licenciements élevés et la perte d'adhérents. Les enfants d'Ainay vont au Centre d'accueil Loisirs mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais (CCPDT).

Le Centre Social se prépare à défendre leur projet 2020-2023 le 5 décembre devant les partenaires (CAF, MSA et Département de l'Allier).

Il serait nécessaire de prévoir des adhésions à la carte et par pôle. A suivre.

Maison des Chaumes : Mme PUTHINIER informe que des vitres sont fissurées. Prévoir de les remplacer. Elle demande également que le ménage soit fait régulièrement dans la salle de danse.

- **Gérard BARROY**

Signale que le pont situé au parc animalier est dangereusement glissant. Il propose de faire poser des bandes antidérapantes.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé, l'ordre du jour épuisé,
M. le Maire lève la séance.**